



Préfet de l'Yonne

## Commune de COULANGES SUR YONNE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **DDT-SERI-2012-0041**

du **20 juillet 2012**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PSS (ayant valeur de PPRn)

oui  non

**PSS approuvé par décret**

du

**13/01/1949**

Aléas

**Inondations par débordement de cours d'eau : L'Yonne**

Périmètre du PSS

**Zone inondable du territoire de la commune**

Les documents de référence sont :

**PSS (plan des surfaces submersibles)**

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique

**La commune est dans une zone de sismicité très faible, où il n'y a pas de prescription parasismique particulière.**

#### 5. Pièces jointes – Cartographie permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**A consulter à la DDT et sur Internet**

#### 6. Informations complémentaires

- Information sur les risques de débordement des cours d'eau sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Cartographie et Informations sur les risques de retrait et gonflement des sols argileux sur le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)
- Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) sur le site [www.yonne.pref.gouv.fr](http://www.yonne.pref.gouv.fr)
- Ma commune face aux risques sur le site [www.Prim.net](http://www.Prim.net)

Date d'élaboration de la présente fiche : Juillet 2012